



ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE LUNDI 17 JUIN 2024 À 18H30, À LA SALLE J.-MAURICE PROULX

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Blouin, Chrystian (Z)
Caron, Jean
Daigle, Denis
Doyon, Mireille
Dubuc, Chantal
Gauthier, Eric

Horth, Philippe (s'est joint à 20h30)
Lemieux, Geneviève (Z)
Lévesque, Christine
Patterson, Guy
Tremblay, Isabelle

Z = présence par Zoom

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Bernier, Jean-Pierre*
Bourget, Patrick*
Daigle, Marie-Chloé*
Marcotte, Caroline*

Noël, Gaétan*
Rancourt, Suzanne*
Samson, Raphaël*
Simard, Philippe*

* Absence annoncée

INVITÉ(E)S :

Bissonnette, Philippe – Étudiant en architecture
Brisson, Claudie – Directrice de la Fondation
Ferland, Marie-Claude – Directrice des services administratifs
Flamand, Alexandre – Étudiant en architecture
Hubert, Martine – Coordinatrice du Département d'architecture

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Constatation de la régularité de l'assemblée et mot de bienvenue
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 16 avril 2024
- 4.0 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 16 avril 2024
- 5.0 Présentation étudiante
- 6.0 Budget de fonctionnement 2024-2025
- 7.0 Affectation du solde de fonds
- 8.0 Présentation par la Fondation

- 9.0 Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (amendements)
- 10.0 Demande d'autorisation à offrir le programme Technologie d'analyses biomédicales
- 11.0 Programmation institutionnelle
- 12.0 Délivrance de DEC
- 13.0 Délivrance d'AEC
- 14.0 Élection des membres pour 2024-2025
 - 14.1 Présidence et vice-présidence du conseil
 - 14.2 Comité exécutif
 - 14.3 Comité d'audit
 - 14.4 Comité des ressources humaines
 - 14.5 Comité de gouvernance et d'éthique
- 15.0 Nomination des membres du comité d'appel pour 2024-2025
- 16.0 Conseil d'administration 2024-2025
 - 16.1 Calendrier des séances du conseil
 - 16.2 Projet de plan de travail
- 17.0 Évaluation du fonctionnement du conseil
- 18.0 Rapport de la direction générale
- 19.0 Rapport de la présidence
- 20.0 Rapport des comités
 - 20.1 Commission des études
 - 20.2 Comité exécutif
 - 20.3 Comité d'audit
 - 20.4 Comité des ressources humaines
 - 20.5 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 20.6 Décisions prises par le dirigeant d'organisme
- 21.0 Prochaine rencontre
- 22.0 Levée de la rencontre

1.0 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

Le président souhaite la bienvenue aux membres, confirme le quorum ainsi que la régularité de l'assemblée, laquelle débute à 18h40.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Isabelle Tremblay, appuyé par M. Jean Caron et résolu à l'unanimité

QUE - l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2024

Il est proposé par Mme Christine Lévesque, appuyé par M. Eric Gauthier et résolu à l'unanimité

QUE - le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2024 soit adopté tel que rédigé.

4.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2024

Conformément à la fiche déposée, le directeur général mentionne que tous les suivis administratifs ont été effectués.

5.0 PRÉSENTATION ÉTUDIANTE

Invités à se joindre à l'assemblée pour la présentation de leur projet de fin d'études, deux étudiants d'architecture, accompagnés de la coordonnatrice du programme, présentent le concept résultant de leur vision d'un éventuel bâtiment, soit le Centre communautaire et d'art Louis-Honoré Fréchette situé aux abords du fleuve St-Laurent, à proximité de la gare fluviale de Lévis. À l'aide de la maquette qu'ils ont conçue, ils expliquent leur projet qui se distingue par :

- son style architectural ;
- son aménagement intérieur, soit une salle polyvalente permettant l'accueil de divers événements, une salle de repas et de repos ainsi que des salles d'exposition ;
- l'intégration du développement durable par, notamment, le choix des matériaux, un mur gabion, une toiture végétalisée, la récupération de l'eau de pluie ainsi qu'une station vélo extérieure afin d'encourager le transport actif ;
- l'optimisation des espaces extérieurs ;
- son stationnement souterrain pour les véhicules réduisant ainsi la circulation sur le site.

Les étudiants se disent fiers de leur formation touchant à la fois l'aspect technique, le côté artistique et le volet légal liés au bâtiment. Ils remercient les professeur(e)s pour leur disponibilité et leur support dans la réalisation de leur projet.

Lors du vernissage qui a eu lieu le 15 mai dernier, ces étudiants ont remporté deux distinctions avec ce projet, soit le coup de cœur du public et la meilleure réalisation de maquette physique. Il est souligné le succès de cet événement qui a attiré plus de 800 personnes cette année dont plusieurs employeurs dans le domaine.

Des félicitations sont adressées aux étudiants pour leur parcours scolaire et la qualité de leur projet.

La présentation sera déposée dans le répertoire de la présente séance, soit sur le portail du conseil d'administration (Groupe Teams CA_CL).

6.0 BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024-2025

La directrice des services administratifs se joint à la séance pour la présentation des prévisions budgétaires de fonctionnement 2024-2025, soit un budget à l'équilibre totalisant 56,4 M\$. Pour ce faire, elle fait état :

- de l'évolution de l'enveloppe budgétaire du réseau collégial, et ce, de 2022-2023 à 2024-2025 ;
- des principales orientations budgétaires du gouvernement pour l'enseignement supérieur, lesquelles sont liées au financement des services publics (stabilité), au maintien des services, au financement du renouvellement des conventions collectives, au soutien de l'offre de formation dans les domaines ciblés comme étant prioritaires, aux enveloppes d'infrastructures ainsi qu'à l'augmentation de l'offre de logement;
- de l'allocation initiale reçue le 3 mai (incluant l'indexation des salaires) ;
- du taux d'indexation des autres dépenses ;
- des résultats anticipés au 30 juin 2025 (équilibre budgétaire) incluant l'enseignement régulier, les activités auxiliaires ainsi que la formation continue et services aux entreprises, et ce, par rapport aux résultats des années 2022-2023 et 2023-2024 ;
- de l'évolution des surplus financiers provenant des activités auxiliaires ainsi que celles de la formation continue et des services aux entreprises, et ce, depuis 2022-2023 ;
- des revenus issus du modèle de financement FABRES du Ministère représentant une hausse de 6,2 M\$ par rapport à 2023-2024 ;
- des revenus d'autres sources, soit une hausse de 0,4 M\$ comparativement à l'an passé ;
- des dépenses anticipées au 30 juin 2025 incluant la masse salariale, représentant une augmentation de 6,7 M\$;
- des autres dépenses évaluées à une hausse de 1,7 M\$.

La présentation sera déposée dans le répertoire de la présente séance, soit sur le portail du conseil d'administration (Groupe Teams CA_CL).

Des échanges ont lieu sur :

- des éléments qui ont fait l'objet de précisions lors du comité d'audit du 11 juin dernier, soit les frais liés aux honoraires professionnels, à la publicité et aux dépenses diverses ;
- la hausse du nombre de PES (période-étudiant par semaine) par rapport à l'an dernier, ce qui a un impact positif sur le financement.

Résolution CA-3595

CONSIDÉRANT - l'article 26.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* demandant au cégep d'adopter et de transmettre à la ministre son budget de fonctionnement;

CONSIDÉRANT - l'article 3.2.4 a) du *Règlement de régie interne* stipulant qu'il revient au conseil d'administration d'adopter les prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT - les paramètres budgétaires de l'allocation 2024-2025 confirmés par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) le 3 mai 2024;

- CONSIDÉRANT - les priorités institutionnelles et le plan stratégique du cégep;
- CONSIDÉRANT - le dossier de présentation du budget de fonctionnement 2024-2025 faisant état d'un budget de fonctionnement équilibré pour un total des revenus et des dépenses s'élevant à 56,4 M\$;
- CONSIDÉRANT - la recommandation favorable du comité d'audit;

Il est proposé par M. Jean Caron, appuyé par Mme Chantal Dubuc et résolu à l'unanimité

- QUE - le conseil d'administration adopte le budget de fonctionnement 2024-2025.

7.0 **AFFECTATION DU SOLDE DE FONDS**

La directrice des services administratifs mentionne qu'une autorisation du conseil est requise, avant le 30 juin, pour inscrire une affectation du solde de fonds (provenant du fonds de fonctionnement) au fonds des immobilisations, et ce, à l'intérieur du rapport financier de la présente année. Elle précise que cette opération vise à doter le cégep d'une marge de manœuvre pour la réalisation de projets d'investissement en cours et à venir ainsi qu'à compléter le montage financier lié à celui du centre sportif à la suite de la modification de la contribution financière du partenaire Bionick Triathlon. À cet effet, elle rappelle le montage financier révisé qui a été déposé au conseil lors de sa séance du 25 février 2020. Un lien est fait avec les orientations du Ministère en matière d'optimisation des sommes disponibles.

Des échanges ont lieu sur :

- le solde de fonds actuel (fonds de fonctionnement) ;
- les résultats financiers anticipés au 30 juin 2024 et l'impact sur le solde de fonds ;
- la confirmation à venir des enveloppes budgétaires liées aux investissements ;
- les éléments observés par le Ministère dans le réseau, soit les soldes de fonds du fonds de fonctionnement, les revenus reportés non utilisés ainsi que les allocations d'investissement non utilisées.

Résolution CA-3596

- CONSIDÉRANT - qu'une modification au montage financier du projet de mise aux normes et d'agrandissement du centre sportif est survenue à la suite d'une entente avec le partenaire Bionick Triathlon amenant une contribution additionnelle du cégep de 135 000\$ provenant du solde de fonds du fonds de fonctionnement;
- CONSIDÉRANT - que le changement respecte les exigences de la convention d'aide financière obtenue dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives qui demande

que le cumul de l'aide gouvernementale soit inférieur à 75% du coût total du projet;

CONSIDÉRANT - le montant non affecté (soit 1 550 000\$ au 30 juin 2023) du solde de fonds du fonds de fonctionnement;

CONSIDÉRANT - les besoins financiers budgétaires pour compléter la réalisation des projets en cours et ceux à venir pour les prochaines années;

Il est proposé par M. Eric Gauthier, appuyé par Mme Mireille Doyon et résolu à l'unanimité

QUE - le conseil autorise la contribution financière du cégep, en remplacement de la contribution du partenaire privé Bionick Triathlon, au montant de 135 000\$ par une contribution du solde de fonds du fonds de fonctionnement du même montant;

QUE - le conseil approuve une affectation de 800 000\$ à même le solde de fonds de fonctionnement, au fonds des immobilisations, pour les projets en cours et à venir incluant la contribution additionnelle du solde de fonds du fonds de fonctionnement de 135 000\$;

QUE - le conseil approuve le virement interfonds de 800 000\$ pour transférer l'affectation du solde de fonds du fonds de fonctionnement, au fonds des immobilisations.

8.0 PRÉSENTATION PAR LA FONDATION

En poste depuis la mi-novembre, la nouvelle directrice générale de la Fondation se présente ainsi que chacun des membres du conseil.

Parmi les dossiers en cours et à venir à la Fondation, elle mentionne :

- une restructuration des fonds visant à préparer des projets de plus grande envergure ;
- les réussites depuis son arrivée :
 - entente avec l'Association étudiante sur une contribution financière des étudiant(e)s dès l'automne 2024 et leur participation à des projets majeurs ;
 - entente avec l'Association des parents (création d'un comité directeur) ;
 - refonte partielle du site web ;
 - première édition du souper-bénéfice qui a permis d'amasser un montant de 26 000\$ destiné à des bourses. L'objectif visé pour l'an prochain est de 50 000\$;
 - rencontres avec les départements pour connaître leurs besoins afin de les appuyer dans leurs projets ;
- révision de la façon de faire visant à améliorer la visibilité de la Fondation dans la remise de ses bourses ;
- refonte du programme de bourses ;

- établissement d'objectifs financiers pour divers projets dont celui de la salle de spectacle ;
- injection de fonds supplémentaires liés notamment à la vie étudiante, à la mobilité internationale, au développement durable, au développement des talents, à la santé et au sport ;
- révision de la structure de gouvernance pour que chaque fonds relève d'un comité directeur et création de comités aviseurs pour l'établissements de priorités.

Le directeur général souligne le dynamisme et l'engagement dont fait preuve Mme Brisson.

9.0 POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (PIEA)

Puisque la politique actuelle comporte quelques lacunes à la suite des modifications apportées au cadre de référence de la PIEA par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, la directrice des études mentionne que des travaux de révision ont été entrepris par le comité de suivi de la PIEA afin de se conformer aux nouvelles dispositions. Elle rappelle le tableau synthèse déposé relatif aux changements proposés à la politique, lesquels incluent également une harmonisation de textes et de terminologies avec d'autres documents officiels. Elle précise qu'une nouvelle version de la PIEA sera soumise ultérieurement au conseil pour adoption, à la suite de sa révision en profondeur par le comité de suivi pour lequel elle fait état de sa composition.

Puisque les membres du conseil n'ont pas reçu la bonne version de la politique, celle-ci sera donc remplacée dans le portail du conseil (répertoire de la présente séance).

Résolution CA-3597

- | | |
|-------------|--|
| CONSIDÉRANT | - certains changements apportés au cadre de référence de la <i>Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA)</i> par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC); |
| CONSIDÉRANT | - la nécessité d'harmoniser la PIÉA à certaines terminologies et à d'autres documents officiels; |
| CONSIDÉRANT | - les travaux menés par le comité de suivi de la PIÉA; |
| CONSIDÉRANT | - l'article 3.2.1 b) du <i>Règlement de régie interne</i> , lequel stipule qu'il revient au conseil d'administration d'adopter tout règlement ou toute politique nécessaire à la bonne gestion du cégep; |
| CONSIDÉRANT | - la recommandation favorable de la Direction des études; |
| CONSIDÉRANT | - l'avis favorable de la commission des études; |

Il est proposé par Mme Mireille Doyon, appuyé par Mme Geneviève Lemieux et résolu à l'unanimité

- QUE
- le conseil d'administration adopte la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA)* révisée et en fixe l'entrée en vigueur pour le 15 août 2024.

10.0 DEMANDE D'AUTORISATION À OFFRIR LE PROGRAMME TECHNOLOGIE D'ANALYSES BIOMÉDICALES

Il est rappelé, par la directrice des études, que ce programme a fait l'objet d'un appel d'intérêt en décembre 2023 en vue d'une implantation en Chaudière-Appalaches. Compte tenu de son offre de formation au niveau des techniques de laboratoire, le Cégep de Lévis a été désigné pour en faire la demande. Malgré les résultats non concluants de l'analyse d'opportunité révélant une problématique au niveau du recrutement étudiant et, par le fait même, d'autofinancement, le Ministère a interpellé de nouveau le cégep pour réviser sa position, puisqu'il considère la situation comme étant un enjeu de santé publique. Par conséquent, le cégep a repris ses démarches en allant visiter d'autres établissements d'enseignement offrant ce programme en vue de prévoir les installations nécessaires. Il a aussi poursuivi ses discussions avec le Ministère pour le financement qui y est associé, et ce, autant pour l'aménagement, l'équipement et la masse salariale enseignante.

La directrice des études fait part de la résolution adoptée par consensus, le 7 mai dernier par la commission des études, faisant état de ses préoccupations (voir annexe). Celle-ci a été transmise au Ministère, le 17 mai dernier, avec la demande d'autorisation à offrir le programme (sous réserve de l'autorisation du conseil d'administration du cégep).

Elle souligne la précieuse collaboration des départements et des directions impliqués dans le projet.

Des échanges ont lieu sur :

- la stratégie de recrutement étudiant impliquant aussi le Ministère ;
- l'opportunité de rénover les laboratoires existants liés aux Techniques de laboratoire ;
- le délai d'implantation du programme.

Résolution CA-3598

CONSIDÉRANT

- l'article 6 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* qui stipule que le collège est une personne morale qui peut mettre en œuvre les programmes pour lesquels il a reçu l'autorisation du ministre, lequel peut réviser cette autorisation;

CONSIDÉRANT

- l'article 17.0.2 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* qui stipule que doivent être soumis à la

commission des études, avant leur discussion par le conseil, les projets de programmes d'études du collège;

CONSIDÉRANT - l'article 3.2.3 b) du *Règlement de régie interne*, lequel stipule qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les demandes d'autorisation de programmes d'études;

CONSIDÉRANT - l'expertise professorale dont dispose le cégep pour offrir cette formation technique;

CONSIDÉRANT - l'appel d'intérêt lancé en décembre 2023 par le ministère de l'Enseignement supérieur pour ajouter le programme de *Technologie d'analyses biomédicales* dans la région de Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT - les grands besoins de main-d'œuvre dans notre région;

CONSIDÉRANT - les enjeux de santé publique;

CONSIDÉRANT - la planification stratégique 2023-2028 du Cégep de Lévis;

CONSIDÉRANT - les appuis reçus des cégeps de la région, de même que du marché de l'emploi (CISSS-CA notamment);

CONSIDÉRANT - l'avis favorable des départements de Biologie et Chimie et techniques de chimie;

CONSIDÉRANT - l'avis favorable de la commission des études;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des études;

Il est proposé par Mme Christine Lévesque, appuyé par M. Chrystian Blouin et résolu à l'unanimité

QUE - le conseil d'administration appuie la démarche du cégep de faire une demande d'autorisation auprès du Ministère pour offrir le programme conduisant au diplôme d'études collégiales en *Technologie d'analyses biomédicales (140.C0)*;

QUE - le directeur général signe la demande d'autorisation demandant à la ministre de l'Enseignement supérieur d'autoriser le Cégep de Lévis, à compter de l'année 2026-2027, à offrir le programme conduisant au diplôme d'études collégiales en *Technologie d'analyses biomédicales (140.C0)* et à allouer les ressources financières permettant de mettre en œuvre le programme.

11.0 PROGRAMMATION INSTITUTIONNELLE

La directrice des études rappelle la résolution adoptée par le conseil, en décembre dernier, concernant des modifications au programme *Sciences de la nature*. Puisque certains préalables étaient manquants, ceux-ci sont donc intégrés à la proposition qui suit.

La directrice de la formation continue et des services aux entreprises est invitée à expliquer en quoi consiste la formation menant à une attestation d'études collégiales d'agent(e) en services financiers dont la promotion débute demain.

Résolution CA-3599

- CONSIDÉRANT - les articles 5 à 11 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;
- CONSIDÉRANT - l'article 17.2 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;
- CONSIDÉRANT - l'article 3.2.3 du *Règlement de régie interne*;
- CONSIDÉRANT - les travaux d'élaboration et d'analyse réalisés par le département concerné;
- CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des études et de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises;
- CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction générale;
- CONSIDÉRANT - l'avis favorable de la commission des études;

Il est proposé par Mme Mireille Doyon, appuyé par Mme Geneviève Lemieux et résolu à l'unanimité

- QUE - le conseil d'administration adopte les ajouts et les modifications à la programmation institutionnelle relativement aux programmes suivants :
- 200.B1 *Sciences de la nature* – Préalables + Transition en *Sciences de la nature* : équivalence de cours;
 - LCA.FJ AEC *Agente ou agent en services financiers*.

12.0 DÉLIVRANCE DE DEC

La directrice des études propose que le cégep recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur la délivrance du diplôme d'études collégiales aux étudiant(e)s enregistré(e)s dans le document officiel produit par le cégep, lequel représente

342 sanctions. Ces étudiant(e)s ont atteint l'ensemble des objectifs et standards du programme auquel ils et elles sont inscrit(e)s et ont réussi les épreuves les rendant admissibles à la sanction de leurs études.

Il est souligné la nécessité d'une séance extraordinaire du conseil au mois d'août pour la délivrance de DEC et d'AEC, en vue de la prochaine cérémonie de remise des diplômes prévue en octobre.

Résolution CA-3600

- CONSIDÉRANT - l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC);
- CONSIDÉRANT - l'article 3.2.3 e) du *Règlement de régie interne* du cégep;
- CONSIDÉRANT - la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) et la recommandation du Service du cheminement et de l'organisation scolaires;
- CONSIDÉRANT - la recommandation de la Direction des études;
- CONSIDÉRANT - la liste officielle des programmes et du nombre d'étudiant(e)s par programme ayant droit à la sanction des études;

Il est proposé par M. Eric Gauthier, appuyé par Mme Mireille Doyon et résolu à l'unanimité

- QUE - le cégep recommande à la ministre de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiant(e)s dûment enregistré(e)s dans le document officiel produit par ce dernier;
- QUE - la directrice adjointe au Service du cheminement et de l'organisation scolaires soit mandatée pour signer le rapport de recommandation de sanctions.

13.0 DÉLIVRANCE D'AEC

La directrice des études recommande la délivrance d'AEC aux 38 finissant(e)s qui ont satisfait les conditions permettant l'obtention de leur attestation d'études collégiales.

Résolution CA-3601

- CONSIDÉRANT - l'article 33 de la Section VII du *Règlement sur le régime des études collégiales* qui traite de la sanction des études et qui donne le pouvoir au cégep de décerner, aux conditions qu'il détermine, une attestation d'études collégiales aux étudiant(e)s qui ont atteint les objectifs du programme d'établissement auquel ils et elles sont admis(es);

CONSIDÉRANT - que la Direction de la formation continue et des services aux entreprises a respecté l'article 5.1 du *Règlement n°8* en transmettant au Service du cheminement et de l'organisation scolaires les notes obtenues par les étudiants(e)s inscrit(e)s aux programmes menant à une AEC;

CONSIDÉRANT - que le Service du cheminement et de l'organisation scolaires a procédé à l'analyse du dossier scolaire de ces étudiant(e)s et a constaté que tous les cours du programme ont été réussis comme le stipule l'article 5.2 du *Règlement n°8* et en conformité avec les prescriptions de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) qui traite de la sanction des études;

CONSIDÉRANT - les articles 25 et 26 de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) et la recommandation du Service du cheminement et de l'organisation scolaires;

CONSIDÉRANT - l'article 3.2.3 e) du *Règlement de régie interne* du cégep;

CONSIDÉRANT - que l'article 6.2 du *Règlement n°8* stipule que chaque attestation est signée par la Direction générale et la Direction des études;

Il est proposé par Mme Mireille Doyon, appuyé par Mme Geneviève Lemieux et résolu à l'unanimité

QUE - le cégep décerne une attestation d'études collégiales aux étudiant(e)s qui ont satisfait aux conditions de sanction prévues à notre réglementation, et dûment enregistré(e)s dans le document produit par le cégep;

QUE - le directeur général et la directrice des études signent les attestations.

Une pause de dix minutes est convenue. La séance reprend à 20h15.

14.0 ÉLECTION DES MEMBRES POUR 2024-2025

14.1 PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE

M. Denis Daigle et Mme Geneviève Lemieux ayant déjà signifié leur intérêt, auprès de la secrétaire du conseil, à poursuivre leur rôle actuel, les membres sont invités à procéder aux élections afin de les nommer respectivement président et vice-présidente du conseil d'administration pour la prochaine année scolaire.

Résolution CA-3602

PRÉSIDENTE

CONSIDÉRANT - l'article 2.8 a) du *Règlement de régie interne*, lequel stipule : « Sous réserve de l'article 14 de la Loi, les Membres du Conseil procèdent à l'élection à la présidence et à la vice-présidence du Conseil lors de la dernière Assemblée régulière de l'Année. S'il survient une vacance à l'un de ces postes, le Conseil procède dans les trente (30) Jours ouvrables à l'élection d'une personne éligible pour assurer la succession. Les candidatures admissibles sont celles ne faisant pas partie des membres du personnel du Cégep, ni des membres Étudiant(e)s »;

CONSIDÉRANT - la mise en candidature de M. Denis Daigle;

CONSIDÉRANT - l'accord et l'intérêt de M. Daigle à assumer la présidence du conseil;

VICE-PRÉSIDENTE

CONSIDÉRANT - la mise en candidature de Mme Geneviève Lemieux à la vice-présidence du conseil;

CONSIDÉRANT - l'accord et l'intérêt de Mme Lemieux à assumer la vice-présidence du conseil;

Il est proposé par M. Chrystian Blouin, appuyé par Mme Christine Lévesque et résolu à l'unanimité

QUE - M. Denis Daigle soit élu à la présidence du conseil d'administration pour 2024-2025;

QUE - Mme Geneviève Lemieux soit élue à la vice-présidence du conseil d'administration pour 2024-2025.

14.2 COMITÉ EXÉCUTIF

La secrétaire du conseil rappelle le processus de nomination aux comités statutaires du conseil et la composition de ceux-ci. Elle fait part des deux (2) candidatures reçues pour siéger au comité exécutif.

Résolution CA-3603

- CONSIDÉRANT - l'article 16 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* qui stipule ceci : « L'administration courante du collège relève d'un comité exécutif qui exerce en outre les autres pouvoirs qui lui sont conférés par règlement du collège. Le conseil élit parmi ses membres ceux qui font partie du comité exécutif. Le directeur général préside le comité exécutif dont il est membre ex officio »;
- CONSIDÉRANT - les articles du *Règlement de régie interne* relatifs à la composition et à la nomination des membres du comité exécutif:

5.1 Composition

- a) Le comité exécutif se compose de cinq (5) membres soit : la direction générale qui en assume la présidence selon l'article 16 de la Loi, la présidence, la vice-présidence du Conseil ainsi que deux autres Membres du Conseil, un provenant de l'externe et l'autre de l'interne, à l'exception de la direction des études;
- b) Nul ne peut siéger comme membre du comité exécutif s'il n'est pas Membre du Conseil;
- c) La durée du mandat des membres élus au comité exécutif est d'un (1) an et se termine avec la nomination de leurs successeurs.

5.2 Nomination

- a) Sauf pour les membres désignés d'office, le Conseil élit, parmi ses membres, ceux qui sont membres du comité exécutif, habituellement à la dernière Assemblée ordinaire de l'Année;
- b) Advenant une vacance au comité, le Conseil désigne parmi ses membres une personne pour terminer le mandat, en respectant la représentation

Il est proposé par M. Jean Caron, appuyé par Mme Chantal Dubuc et résolu à l'unanimité

- QUE - soit nommés les membres suivants pour siéger au comité exécutif pour 2024-2025:

Membre externe : Mme Mireille Doyon
Membre interne : Mme Marie-Chloé Daigle

14.3 COMITÉ D'AUDIT

Puisqu'un siège demeure vacant à la suite des candidatures reçues, ce point reviendra à la prochaine séance du conseil pour la nomination d'un membre interne. La secrétaire du conseil communique le nom des membres qui siégeront sur ce comité l'an prochain.

Résolution CA-3604

- CONSIDÉRANT - que le comité d'audit est l'un des comités statutaires du conseil d'administration ;
- CONSIDÉRANT - le mandat du comité d'audit lié à la surveillance de l'information financière et de la gestion des risques;
- CONSIDÉRANT - l'article 8.1.2 du *Règlement de régie interne* relatif à la composition des comités statutaires du conseil d'administration, soit trois (3) membres externes et deux (2) membres internes du conseil ;

Il est proposé par Mme Mireille Doyon, appuyé par Mme Geneviève Lemieux et résolu à l'unanimité

- QUE - soient nommés les membres suivants pour siéger au comité d'audit pour l'année 2024-2025 :

Membres externes : M. Jean-Pierre Bernier
M. Eric Gauthier
M. Gaétan Noël

Membres internes : Mme Isabelle Tremblay
(2^e membre interne à venir)

14.4 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

La secrétaire du conseil mentionne que tous les sièges sont comblés à la suite des mises en candidature. Elle communique le nom des membres qui siégeront sur ce comité l'an prochain.

Résolution CA-3605

- CONSIDÉRANT - que le comité des ressources humaines est l'un des comités statutaires du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT - le mandat du comité des ressources humaines qui consiste à examiner les aspects des ressources humaines relevant de la compétence du conseil et de lui faire des recommandations;

CONSIDÉRANT - l'article 8.1.2 du *Règlement de régie interne* relatif à la composition des comités statutaires du conseil d'administration, soit trois (3) membres externes et deux (2) membres internes du conseil;

Il est proposé par M. Eric Gauthier, appuyé par M. Guy Patterson et résolu à l'unanimité

QUE - soient nommés les membres suivants pour siéger au comité des ressources humaines pour l'année 2024-2025 :

Membres externes : M. Chrystian Blouin
M. Philippe Horth
Mme Suzanne Rancourt

Membres internes : Mme Chantal Dubuc
Mme Christine Lévesque

14.5 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité est complet à la suite des candidatures reçues, mentionne la secrétaire du conseil. Elle communique le nom des membres qui siégeront sur ce comité l'an prochain.

Résolution CA-3606

CONSIDÉRANT - que le comité de gouvernance et d'éthique est l'un des comités statutaires du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT - le mandat du comité de gouvernance et d'éthique qui consiste à assurer le bon fonctionnement du conseil et de ses comités dans l'exercice de leurs pouvoirs relatifs à l'administration et au développement du cégep et qu'il doit aussi voir au respect du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs*;

CONSIDÉRANT - l'article 8.1.2 du *Règlement de régie interne* relatif à la composition des comités statutaires du conseil d'administration, soit trois (3) membres externes et deux (2) membres internes du conseil ;

Il est proposé par Mme Chantal Dubuc, appuyé par Mme Mireille Doyon et résolu à l'unanimité

QUE - soient nommés les membres suivants pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique pour l'année 2024-2025 :

Membres externes : M. Jean Caron
Mme Geneviève Lemieux
Mme Caroline Marcotte

Membres internes : M. Patrick Bourget
M. Philippe Simard

15.0 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'APPEL POUR 2024-2025

La secrétaire du conseil souligne que ce comité se réunit seulement si nécessaire et rappelle sa composition dont l'un des membres est obligatoirement un(e) étudiant(e). Lors de sa rencontre du 30 avril dernier, le conseil d'administration de l'Association étudiante a nommé M. Philippe Simard pour siéger à ce comité l'an prochain.

Résolution CA-3607

CONSIDÉRANT - l'article 21.2 du *Règlement no 11 relatif à certaines conditions de vie au Collège*, lequel stipule ceci : « Le comité d'appel est composé de trois membres nommés par le conseil d'administration dont l'un sera obligatoirement un étudiant... »;

CONSIDÉRANT - que le conseil d'administration de l'Association étudiante a désigné, lors de son assemblée du 30 avril dernier, M. Philippe Simard pour siéger à ce comité;

CONSIDÉRANT - l'intérêt de Mme Mireille Doyon et de M. Éric Gauthier à poursuivre leur mandat au sein dudit comité;

Il est proposé par Mme Isabelle Tremblay, appuyé par Mme Christine Lévesque et résolu à l'unanimité

QUE - soient nommés les membres suivants pour siéger au comité d'appel pour l'année 2024-2025 :

- M. Philippe Simard (étudiant)
- Mme Mireille Doyon
- M. Éric Gauthier

16.0 CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-2025

16.1 CALENDRIER DES SÉANCES

Le président présente le calendrier des séances du conseil 2024-2025, lequel est similaire à celui de cette année. Il mentionne que l'assemblée extraordinaire, prévue en août, se tiendra virtuellement.

Résolution CA-3608

CONSIDÉRANT - l'article 4.1 du *Règlement de régie interne* qui stipule que « le calendrier des Assemblées ordinaires est déterminé lors de la dernière séance ordinaire précédant la fin de chaque exercice financier »;

CONSIDÉRANT - la nécessité pour les membres du conseil de connaître, à l'avance, les dates des séances;

CONSIDÉRANT - les obligations gouvernementales liées à l'adoption de certains documents, et ce, à des dates précises;

CONSIDÉRANT - que certains éléments du travail des directions nécessitent l'approbation par le conseil;

Il est proposé par M. Eric Gauthier, appuyé par Mme Mireille Doyon et résolu à l'unanimité

QUE - le conseil d'administration adopte le calendrier 2024-2025 des séances du conseil, tel que présenté.

16.2 PROJET DE PLAN DE TRAVAIL

Il est précisé, par la secrétaire du conseil, que le projet de plan de travail soumis est à titre indicatif. Ce dernier sera déposé sur le portail du conseil, puis mis à jour régulièrement.

17.0 ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

La secrétaire du conseil communique les résultats du sondage relatif à l'évaluation du fonctionnement du conseil pour l'année 2023-2024, et ce, en les comparant aux trois (3) dernières années.

Il est souligné la note de 100% accordée aux éléments touchant le travail effectué par Mme Julie Talbot.

Elle mentionne que le comité de gouvernance et d'éthique se penchera, l'an prochain, sur un nouveau formulaire d'autoévaluation.

À la suite des résultats qui sont ressortis de la matrice des compétences, deux priorités de perfectionnement sont retenues, soit l'une sur la gestion des risques en matière de technologies de l'information et de cybersécurité et l'autre sur le droit applicable au travail des administrateurs(trices). Les formations auront lieu respectivement en octobre 2024 et en mars 2025. Il est précisé que celles offertes aux nouveaux membres du conseil à leur arrivée demeureront en place, et ce, afin de favoriser leur intégration au sein du conseil d'administration.

18.0 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général communique quelques éléments d'information en lien avec :

- La fête reconnaissance du personnel : le 29 mai dernier, le cégep a souligné les années de service (par tranches de cinq ans) de ses employé(e)s ainsi que les départs à la retraite au cours de l'année 2023-2024, ce qui représente 83 personnes honorées au total. Il est souligné les 45 ans de service d'une professeure qui demeure toujours en poste. La directrice des ressources humaines explique la formule incluant une cérémonie, un souper ainsi qu'une soirée et mentionne que 185 membres du personnel ont participé à l'événement. Le mot du président a été repris dans le *Courrier de la direction*.
- L'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) : une professeure du Département d'administration et de techniques administratives, Mme Sophie Caouette, a reçu, le 7 juin, la mention d'honneur de l'AQPC, lors du colloque annuel. Elle s'est distinguée notamment par son investissement dans la communauté de pratique (CoP) en lien avec les pratiques à impact élevé ainsi que par le développement de stratégies d'enseignement et de matériel pédagogique adaptés aux étudiant(e)s de première année collégiale.
- Le programme de reconnaissance des enseignant(e)s de l'Alliance Sport-Études « TAG ton prof » : M. Marc Cloutier, professeur de biologie, s'est mérité cet honneur par le rôle significatif qu'il a joué dans la réussite scolaire et la conciliation sport-études auprès d'une étudiante athlète de ski de fond, laquelle a livré un témoignage touchant en proposant la candidature de M. Cloutier.
- Le gala du Défi OSEntreprendre : quatre étudiants du cégep (Mathis Lemieux, Antoine Lachance, Florent St-Louis et Alexandre Tanguay) ont été honorés pour leur projet lié à la transformation du plastique usagé en produits originaux, écologiques et utiles. Après avoir reçu le prix régional, ils ont remporté la deuxième place au niveau national. Ils ont d'ailleurs fondé leur entreprise « Unique Plastique ». Lors d'une prochaine séance du conseil, ils seront invités à présenter leur projet. Des félicitations sont adressées à Mme Christine Lévesque, administratrice et conseillère en emploi au cégep, pour la qualité de son travail favorisant la réussite des étudiant(e)s par son implication au sein du Club entrepreneur étudiant.

- Le gala des prix Hublo 2024 : le 27 mai dernier, Mme Audrey Auclair, conseillère pédagogique, a reçu une distinction dans la catégorie « Transformation » pour son projet « Power BI » au service de la planification stratégique, de la réussite étudiante et de l'évaluation continue des programmes, et ce, grâce à l'instauration d'une culture de données afin de baser les actions et les décisions pédagogiques sur des données probantes.
- La journée pédagogique sur 11 juin sur la santé mentale en contexte pédagogique : lors de cette journée, une conférence et des ateliers étaient offerts aux professeur(e)s afin d'échanger sur le sujet et ainsi mieux comprendre les défis et agir pour favoriser le bien-être et la réussite des étudiant(e)s. Un lien est fait avec *la Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante* adoptée par le conseil en mars dernier et le plan d'action gouvernemental sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026.
- Le suivi du plan stratégique : l'outil retenu pour suivre l'évolution de ce dernier est présenté aux membres. Il s'agit de la plateforme « Planivore » qui a été adaptée spécifiquement aux cégeps par une société de développement de logiciels, Médiavore. Cette plateforme permet aussi la production de différents rapports dans le cadre de redditions de comptes dont, notamment, le rapport annuel. Deux fois par année, soit à la séance de septembre et celle de février, les membres du conseil pourront constater la progression des objectifs, et ce, avec un visuel favorisant la lecture.

19.0 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Afin de mieux comprendre certaines perspectives, le président rappelle qu'il a contacté des administrateurs(trices) en cours d'année pour certains dossiers. Il exprime son appréciation pour ces échanges qui lui ont permis de nourrir ses réflexions et de mieux connaître ces membres.

20.0 RAPPORT DES COMITÉS

20.1 COMMISSION DES ÉTUDES

La directrice des études résume les sujets traités qui figurent dans le procès-verbal de la rencontre du 2 avril dernier.

Elle souligne le travail de l'équipe du Service du cheminement et de l'organisation scolaires à propos de l'avancement de la production des horaires, à ce moment-ci de l'année, en vue de la prochaine session.

20.2 COMITÉ EXÉCUTIF

Conformément aux procès-verbaux déposés, le directeur général rappelle les décisions prises lors de la rencontre ordinaire du 13 février et de celle extraordinaire du 19 mars 2024.

Il souligne qu'un tableau récapitulatif des décisions prises au cours de l'année 2023-2024 sera déposé auprès des membres du comité à l'automne.

20.3 COMITÉ D'AUDIT

À l'aide du procès-verbal de la rencontre du 2 avril, un résumé des sujets traités, lors de cette rencontre, est présenté par la directrice des services administratifs.

20.4 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le président du comité communique les faits saillants du procès-verbal de la rencontre du 2 avril dernier.

Deux autres réunions se sont tenues par la suite, soit :

- le 21 mai durant laquelle il fut question notamment du bilan des travaux de l'année, du plan de travail 2024-2025 ainsi que de l'autoévaluation du comité;
- le 12 juin au sujet du processus d'évaluation annuelle du directeur général et de la directrice des études. Il souligne la rigueur avec laquelle le processus d'évaluation fut suivi, et ce, conformément à la section 10 (sous-section 10.5) du *Règlement relatif à l'embauche, au renouvellement de mandat et à l'évaluation annuelle des hors-cadre*.

Les procès-verbaux de ces rencontres seront déposés au conseil à la suite de leur adoption.

20.5 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Un résumé des sujets traités lors des rencontres du 21 mars et du 30 mai est présenté par le président du comité.

En lien avec l'autoévaluation du fonctionnement du conseil qui a été présentée précédemment, il souligne l'amélioration des résultats d'une année à l'autre et les commentaires positifs qui en sont ressortis. Il remercie les membres du comité pour leur assiduité ainsi que tous les membres du conseil pour leur engagement. Il souligne également la qualité du travail de la secrétaire générale au sein du conseil.

20.6 DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRIGEANT D'ORGANISME

Conformément à l'article 4.1.1 du *Règlement no 25 concernant la délégation des pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q. 2006, chapitre 29) et de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (L.Q. 2014, chapitre 17), le directeur général doit faire rapport de ses décisions en lien avec cette délégation.

Pour la période du 29 mars au 31 mai 2024, il mentionne que deux (2) décisions ont été prises dans ce cadre. Celles-ci concernent un contrat lié au déneigement ainsi qu'un contrat relatif aux licences Microsoft.

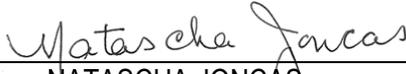
21.0 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance ordinaire du conseil est prévue le mardi 24 septembre 2024.

Cependant, une assemblée extraordinaire aura lieu le 27 août prochain, virtuellement, pour traiter de la délivrance de DEC et D'AEC en vue de la prochaine cérémonie de remise des diplômes.

22.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

Il est proposé par M. Eric Gauthier et appuyé par Mme Mireille Doyon de lever l'assemblée à 20h58.



NATASCHA JONCAS
SECRÉTAIRE DU CONSEIL



DENIS DAIGLE
PRÉSIDENT

Annexe

Point 10.0 relatif à la demande d'autorisation à offrir le programme *Technologie d'analyses biomédicales*

Extrait du procès-verbal de la CÉ le 7 mai 2024

Résolution adoptée par consensus

CONSIDÉRANT :

- les enjeux de santé publique,
- les grands besoins de main-d'œuvre en Chaudière-Appalaches;
- le plan stratégique 2023-2028 du Cégep de Lévis qui vise à répondre aux besoins de milieu;
- la complémentarité avec l'offre de cours du Cégep;
- la capacité d'accueil dans les laboratoires concernés du Cégep;
- l'engagement et l'appui des départements de Biologie et de Chimie;
- l'expertise locale actuellement disponible;
- l'implication du MES qui permettra de soutenir l'implantation et le déploiement du programme d'études;

Il est proposé par Julie Gagné et appuyé par François Beauregard que la Commission des études donne un avis favorable à l'intégration du programme Technologie d'analyses biomédicales à la programmation institutionnelle-sous réserve :

- Que l'ajout du programme à la carte actuelle soit accompagné d'une demande de financement équivalent à celui de l'annexe R108 volet 1 pour une période d'au moins 5 ans;
- Que le facteur d'équilibre du programme fasse l'objet d'une analyse après 5 ans;
- Que la direction s'engage à suspendre les inscriptions en cas d'impact négatif trop grand sur le facteur d'équilibre;
- Que l'ensemble des professeur(e)s ne soit pas touché(e)s négativement par l'ajout du programme à la carte actuelle;
- Que les travaux du comité de programme se penchent sur la possibilité de créer un tronc commun ou un partage de cours avec d'autres programmes existants à la carte de programmes actuelle;
- Qu' il n'y ait pas de création de département;
- Que la taille des laboratoires soit cohérente avec le NEJ du programme;
- Que les travaux dans les laboratoires en analyses biomédicales n'aient pas d'impact négatif sur la capacité du cégep à offrir les cours dans le cadre horaire actuel;
- Que les travaux dans les laboratoires n'aient pas un impact négatif à moyen ou long terme sur les laboratoires existants;
- Que le projet prévoie un espace nécessaire pour l'accueil des nouvelles et nouveaux professeur(e)s dans les espaces d'un même département;
- Que cette résolution soit lue intégralement aux membres du conseil d'administration.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE PAR CONSENSUS